



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CSS DPHS

Réunion du 13 juin 2022

Sommaire

1. Approbation du dernier compte-rendu de la CSS du 23 novembre 2020

2. Présentation DREAL

- a. Actualisation membres de la CSS
- b. Actualités : inspections, instructions, Post-Lubrizol
- c. Point travaux prescrits par le PPRT

3. Présentation DPHS

- a. Activités du dépôt d'Annecy
- b. Organisation et formations
- c. Contrôles depuis la dernière CSS
- d. Faits marquants depuis la dernière CSS
- e. Principaux travaux réalisés et prévus - budgets

Membres de la CSS

CSS mise en place par arrêté du 26 février 2014

- Arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 actualisant la liste des membres de la CSS
 - Intégration de madame HUBERT TORINESI, collège riverains
 - Suppression de l'association de défense de l'environnement, contre les nuisances (ADEN)

Composition du bureau de la CSS

- Administration : DREAL
- Collectivités : monsieur le maire de la ville d'Annecy
- Exploitant : monsieur BOURIGAULT, (chef du dépôt)
- Salariés : madame LOPEZ (déléguée du personnel)
- Riverains : madame HUBERT-TORINESI

Inspections depuis la CSS de novembre 2020

Date	Thème	Principaux constats et demandes
23/11/20	Notice de réexamen de l'étude de dangers	NC : absence de transmission de l'EDD mise à jour (<i>fait : EDD mise à jour reçue en avril 2022</i>)
		NC : Prise en compte de la surface des parois des bacs dans calcul des distances d'UVCE (retour d'expérience de l'accident de Buncefield) > augmentation des distances d'effet (gravité)/PPRT (<i>fait : mise en place de gouttières permettant de supprimer la prise en compte des parois des bacs</i>)
		NC : Portail d'accès camion endommagé (<i>fait : portail réparé et fonctionnel</i>)
		Observations : • Demande de précisions sur la méthode de calcul des effets indirects de l'UVCE (bris de vitres) (<i>réponse : utilisation de PHAST</i>) • Caractère coupe-feu des murs des manifold à justifier (<i>réponse : murs ne sont pas coupe-feu, seuls les merlons le sont</i>) • Changement de logiciel de GMAO : revue de conformité des périodicités de contrôle à réaliser (<i>fait</i>)

Inspections depuis la CSS de novembre 2020

Date	Thème	Principaux constats et demandes
03/02/21	MMR sonde de niveau haut et de niveau très haut	NC : Transmission des résultats du contrôle du positionnement des 3 sondes niveau (niveau exploitation / niveau haut / niveau très haut) pour les bacs O et P suite à incident (<i>en cours</i>)
		NC : Transmission des justificatifs des niveaux de confiance des sondes et de la maintenance nécessaire (<i>transmis</i>)
	MMR vannes de pied de bac	Observations : Transmettre un état des temps de fermeture des vannes de pied de bac (plus de 30 s pour 2/3 des vannes, bloquées à 65 % de leur DN) <i>fait</i>
	URV	Changement des charbons de l'URV

Inspections depuis la CSS de novembre 2020

Date	Thème	Principaux constats et demandes
13/06/22	Mise en œuvre du POI en dehors des heures ouvrables	Objectifs : - tester la réaction des opérateurs jusqu'à la mise en place de manière simulée de la défense incendie en mode dégradé, - tester les chaînes d'alerte interne et externe, - tester la réactivité du gardien et de l'astreinte, - simuler la mise en place de la DCI en mode dégradé. Ecarts : - liste des scénarios non exhaustive - absence d'ordre de déclenchement du POI de l'astreinte vers gardien, - absence d'alerte immédiate des pompiers par le gardien, - absence de port des EPI par l'opérateur d'astreinte, - difficulté de remplir l'ensemble des missions prévues par le POI compte tenu de la présence limitée à un opérateur sur place, - absence de tenue d'une main courante et de recours aux fiches mission, - absence de précision du moment à partir duquel le PPI doit être déclenché. Points positifs : - arrivée rapide de l'astreinte - VIAPPEL - DCI automatique mais connaissance du scénario en mode dégradé par l'astreinte

Inspections depuis la CSS de novembre 2020

Date	Thème	Principaux constats et demandes
13/06/22	EDD mise à jour, suite des inspections précédentes, gouttières	En cours

Inspections depuis la CSS de novembre 2020

Action nationale - contrôle des installations situées dans la bande des 100 mètres autour des installations SEVESO

Cette action vise à renforcer le contrôle des installations bordant les sites Seveso afin de vérifier l'absence d'effets dominos :

- Recensement de toutes les ICPE implantées à moins de 100 mètres des sites Seveso
- Identification d'éventuelles installations sensibles implantées à proximité des limites de sites pour lancer une investigation plus poussée des risques d'effets dominos.

7 sites inspectés : 1 enregistrement (transit et traitement des granulats), 3 déclarations (centrale à béton, entrepôt, station service), 3 non-classés (station service + GPL, entrepôts) : un risque d'effets domino identifié (BLEVE du camion au dépotage du GPL)

Instructions

Notice de réexamen et mise à jour de l'étude de dangers

- Modification de la modélisation du phénomène d'UVCE (explosion de vapeur en milieu non confiné) avec augmentation des effets thermiques, prise en compte de la robe du bac : barrière technique supplémentaire
- Compartimentage caniveau canalisation
- Mise à jour de l'EDD reçue en avril 2022 : pas de modifications nécessitant une révision

Porter à connaissance nouvelle cuve d'éthanol

- Modification non substantielle
- Arrêté préfectoral du 24 juin 2021

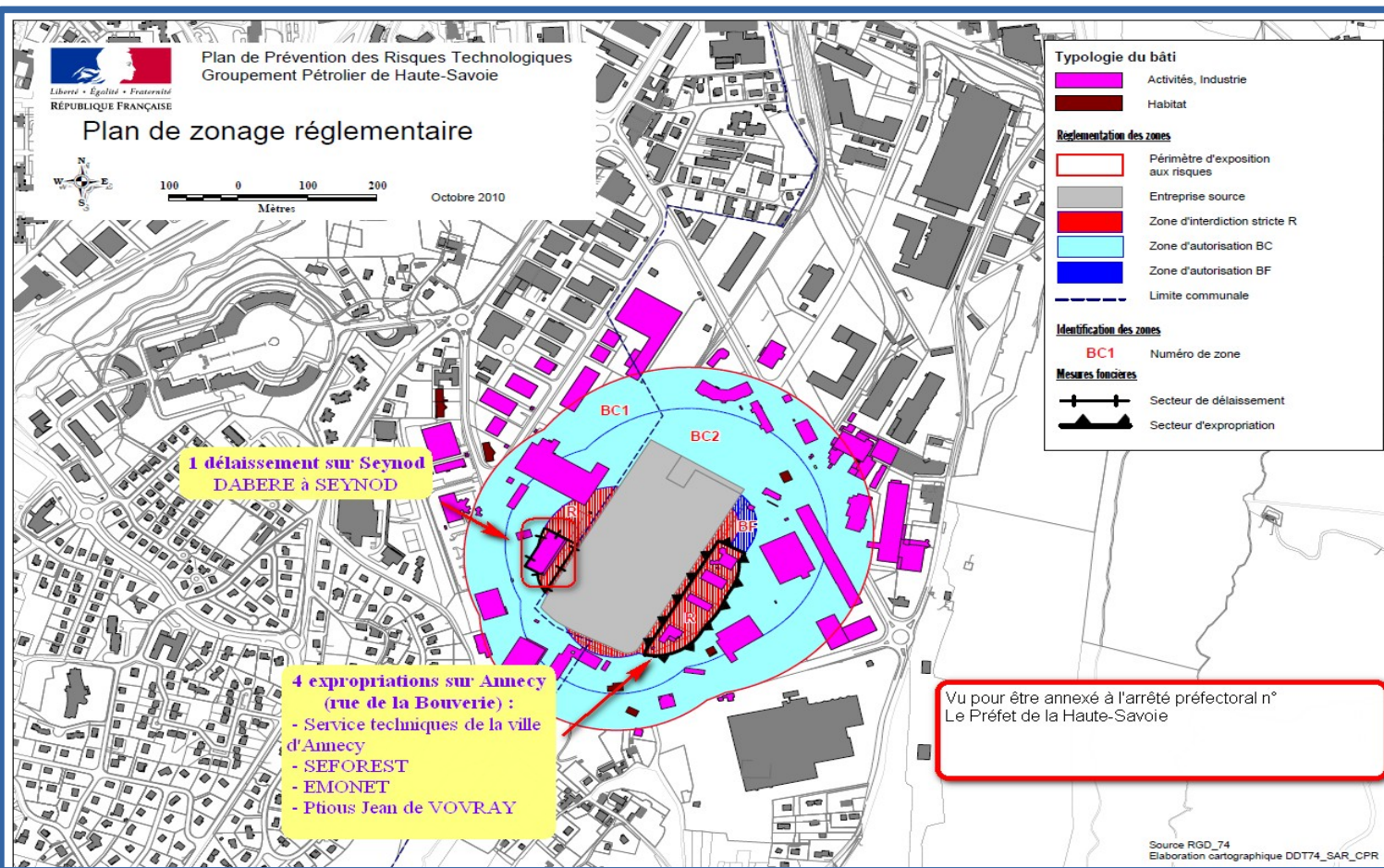
Autres sujets en cours

Etude séisme : en cours d'examen

Surveillance trimestrielle des eaux souterraines (5 piézomètres sur site, 4 extérieurs) et des eaux de rejet :

- Résultats stables depuis 2004 pour les eaux souterraines : teneurs en hydrocarbures et BTEX dissous au droit et en limite aval du site
- Résultats conformes pour les eaux de rejet du décanteur
- Pour mémoire, l'IEM de 2019 met en évidence la compatibilité de l'état des milieux avec les usages sur site et hors site

Plan de prévention des risques technologiques



Plan de prévention des risques technologiques

Travaux prescrits :
Bâtiments à usage d'habitation
6, 10, 11, 31



Plan de prévention des risques technologiques

- Obligations de travaux concernant les logements situés dans les zones bleu foncé B et bleu clair r
- Biens concernés : 4 immeubles dont 5 logements privés
 - parcelle CW248 : SCI de la Césièrre (adresse : ZI BP 23 - Avenue Jean Vacher - 69480 ANSE) rachetée en propre par 3 propriétaires
 - parcelle CW166 : adresse du bien : 4 chemin de l'Huilerie
 - parcelle CW92 : adresse du bien : 2 chemin de l'Huilerie
 - parcelle CW102 : commune d'Annecy (parc des services techniques de la ville, hébergement de quelques personnes, familles)
- Travaux à réaliser avant le 31 décembre 2023 (PPRT approuvés avant 2013), intégrés à l'OPAH du Grand Annecy (2019 – 2024),
 - Opérateur Soliha
 - Accompagnement MTE/DGPR : 1500 euros par logement

Plan de prévention des risques technologiques

Convention de financement et de gestion des participations financières pour 5 logements en cours de signature

Financier	Taux de perception de la CET	% du montant TTC éligible des travaux s'élevant à 100000 euros		Somme correspondante
Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	0,5404	13,51 %	Soit 35 %	13 510,00 €
	Apport volontaire	10 %		10 000,00 €
Conseil Départemental	0,3	7,58 %		7 582,50 €
Conseil Régional	0,1563	3,91 %		3 907,50 €
DPHS	-	25,00 %	Soit 25 %	25 000,00 €
Pour mémoire : aide indirecte par crédit d'impôt de l'État	-	40 %		40 000,00 €

Discussion